



Réfection de la bibliothèque Marie-Victorin : un soutien financier très apprécié !

La Ville de L'Ancienne-Lorette est fière d'annoncer l'obtention d'une aide financière de 2 648 100 \$ provenant des gouvernements du Québec et du Canada dédiée à la bibliothèque Marie-Victorin.

Cet investissement, auquel s'ajoute une contribution de 2 180 323 \$ de la Ville de L'Ancienne-Lorette, permettra de rénover et de moderniser l'immeuble dans lequel se trouve actuellement la bibliothèque. Les deux étages seront réaménagés pour y créer des salles de travail et d'animation. Les usagers bénéficieront ainsi d'un lieu adapté à leurs besoins et aux nouvelles technologies. Cette mise à jour permettra également d'assurer le bien-être du personnel et d'améliorer l'accessibilité universelle aux installations, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Construite en 1992, la bibliothèque compte 10 000 abonnés, dont 3 000 jeunes, ce qui représente 60 % de la population. Elle offre plus de 44 heures d'ouverture chaque semaine, réparties sur 6 jours et 4 soirs.

Sur la photo : M. Gaétan Pageau, maire de L'Ancienne-Lorette et M. Éric Caire, député de la Peltre, ministre de la Cybersécurité et du Numérique et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, en compagnie d'une partie de l'équipe de la bibliothèque Marie-Victorin.

Inauguration
de la phase 3

Jardin communautaire

3

350^e anniversaire
souvenirs
recherchés

5

Festival
Loretain 2022

6

Rapport
semestriel

7

4

Programmation
estivale

9

Initiative citoyenne
pour le nettoyage
des boisés et de la
rivière Lorette

10

Des bénévoles
d'exception
chez Rayon de soleil

11

Une fin d'année
mouvementée
à l'Escadron 921 !

12

Collecte des matières
résiduelles

Restez
informé !

lancienne-lorette.org

Dossier Citoyen



Infolettre



MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Chères Lorettaïnes,
Chers Lorettaïnes,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous en ce début d'été qui s'annonce des plus agréables, avec le retour des événements et des rassemblements amicaux et familiaux.

L'équipe de la Ville vous a préparé une **programmation d'activités estivales** très diversifiée, qui se dérouleront notamment dans nos deux places éphémères. Une nouvelle place s'ajoute en effet à la Place Chaumonot, voisine de la bibliothèque, soit la place Cyrille-Gauvin située face à l'hôtel de ville. Un tout nouvel aménagement, bonifié de tables à pique-nique, de bancs et d'éclairage, vous permettra de profiter du décor enchanteur et des animations prévues à cet endroit cet été.

NOUVEAUTÉ – Retour du concours Lorettaïnes en Voix pour les jeunes chanteurs

Le **Festival Lorettaïnes** sera également de retour le 13 août prochain, selon la formule habituelle, sans réservation. J'invite d'ailleurs les jeunes chanteurs Lorettaïnes à s'inscrire, d'ici le 31 juillet, au concours

Lorettaïnes en voix afin d'avoir la chance de chanter sur la grande scène du Festival. C'est une occasion unique de faire valoir votre talent ! Consultez notre site Web pour les détails de la programmation estivale afin d'en profiter pleinement !

Bien que nous ayons le cœur à la fête, nous ne pouvons ignorer la situation économique préoccupante que nous subissons tous depuis quelques mois. Si vous suivez les séances du Conseil municipal, vous savez probablement que nous avons dû étaler sur deux ans la fin des travaux de **réfection et d'amélioration de la rue Notre-Dame** en raison de l'explosion des coûts. Quels que soient les travaux prévus, chaque ouverture de soumissions comporte son lot de surprises, car les coûts sont parfois plus élevés que prévu. Dans le contexte actuel marqué par l'inflation, nos décisions et nos orientations sont dictées par la **prudence** et la **rigueur budgétaire**. Nous devons donc faire des choix afin de respecter la capacité de payer des Lorettaïnes et des Lorettaïnes. C'est dans cette optique que nous abordons tous les projets et les contrats prévus cette année, afin de limiter au maximum les impacts financiers pour chacun d'entre vous.

En mon nom et en celui de tous les membres du Conseil, je vous remercie de votre confiance et je vous souhaite un été ensoleillé rempli de bons moments avec vos proches !

Cordiales salutations,



Gaétan Pageau,
Maire



Questions, commentaires ou suggestions :
info@lancienne-lorette.org

	MAIRE Gaétan Pageau 418 877-4378 maire@lancienne-lorette.org
	DISTRICT 1 – SAINT-JACQUES Josée Ossio 418 914-4684 jossio@lancienne-lorette.org
	DISTRICT 2 – NOTRE-DAME Isabelle Grenier 418 955-7824 igrenier@lancienne-lorette.org
	DISTRICT 3 – SAINT-PAUL Johanne Laurin 418 871-7852 jlaurin@lancienne-lorette.org
	DISTRICT 4 – SAINT-OLIVIER Charles Guérard 418 997-4120 cguérard@lancienne-lorette.org
	DISTRICT 5 – SAINT-JEAN-BAPTISTE Nicolas St-Gelais 418 573-6533 nst-gelais@lancienne-lorette.org
	DISTRICT 6 – DES PINS Sébastien Hallé 418 655-6418 shalle@lancienne-lorette.org
Pour connaître le district où vous êtes situé(e), consultez notre site Web à lancienne-lorette.org , menu « Conseil municipal », puis « Conseillers municipaux ».	

Horaires des services municipaux

Bureaux administratifs

Horaires estivaux :
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 12 h 45 à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 12 h
Samedi et dimanche : Fermé
Information : 418 872-9811

Aquagym

Élise Marcotte
Consultez l'horaire au **lancienne-lorette.org/aquagym**
Information : 418 614-1907

Bibliothèque Marie-Victorin

Consultez l'horaire au **lancienne-lorette.org/bibliotheque-marie-victorin**
Information : 418 641-6142

Jours fériés

Les bureaux administratifs de l'hôtel de ville et des travaux publics seront fermés lors des jours fériés suivants :

- Fête nationale du Québec (24 juin)
- Fête nationale du Canada (1^{er} juillet)
- Fête du travail (5 septembre)

Pour toute urgence :
418 872-8450

Séances ordinaires du conseil municipal



Envie d'en savoir plus sur votre ville et les projets en cours ? Assistez aux séances du conseil municipal en personne à l'hôtel de ville ou sur YouTube, en direct ou en différé.

- Mardi 28 juin 2022, à 19 h 30
- Mardi **12 juillet** 2022, à 19 h 30
- Mardi 30 août 2022, à 19 h 30
- Mardi 27 septembre 2022, à 19 h 30

Pour en savoir plus, pour consulter les ordres du jour et pour soumettre vos questions, visitez le **lancienne-lorette.org**.

 **YouTube**



La phase 3 du jardin communautaire de L'Ancienne-Lorette complétée!

La troisième phase du Jardin communautaire de L'Ancienne-Lorette a été inaugurée le vendredi 27 mai dernier.

Ayant pour mission d'offrir aux résidents la possibilité de jardiner à des fins personnelles grâce à un carré de jardin destiné à la culture des légumes et de fruits, le Jardin communautaire offre désormais 75 espaces de culture, afin de répondre à l'engouement des Loretains.

Un gazebo, offert par M. Éric Caire, député de La Peltre ainsi qu'une pergola, offerte par la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien ont également été inaugurés lors de cet événement.

Pour en savoir plus sur le Jardin communautaire de L'Ancienne-Lorette, visitez le lancienne-lorette.org.



Sur les photos : M. Luc Tardif, administrateur, Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien, M. Éric Caire, député de La Peltre, ministre de la Cybersécurité et du Numérique et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, M. Gaétan Pageau, maire, Ville de L'Ancienne-Lorette et Mme Julie Bussière, présidente du conseil d'administration, Jardin communautaire de L'Ancienne-Lorette.

Offres d'emploi

De nombreux postes s'offrent à vous à la Ville de L'Ancienne-Lorette. Mettez vos talents et vos compétences au profit de la communauté et bénéficiez de tous les avantages!

Information : lancienne-lorette.org



- Comptable (assistant-trésorier)
- Préposés aux plateaux
- Moniteur de natation
- Moniteur d'aquaforme

Cet été, on sort ensemble profiter de l'été!

**100 %
gratuit**
pour les grands
et les petits!

Nos lieux d'animation

LA PLACE ÉPHÉMÈRE DE LA PLACE CHAUMONOT

Le nouvel aménagement de la Place Chaumonot devant la bibliothèque Marie-Victorin permettra aux citoyens de profiter de cet îlot de verdure. Le parc sera bonifié avec des tables à pique-nique et des chaises Adirondack, en plus des espaces verts et bancs existants. Un agrandissement temporaire de la Place permettra à plus de gens d'assister aux activités organisées tout au long de l'été. Plusieurs animations sont planifiées à cet endroit cet été.

Lieu :

1635, rue Notre-Dame
Heures d'ouverture :
8 h à 22 h

LA PLACE ÉPHÉMÈRE DU PARC CYRILLE- GAUVIN

Un nouvel aménagement du parc Cyrille-Gauvin, situé devant l'hôtel de ville, permettra aux citoyens de profiter du décor enchanteur de ce secteur de la Ville. L'aménagement du parc sera bonifié avec des tables à pique-nique, des bancs et de l'éclairage. Plusieurs animations sont planifiées à cet endroit cet été.

Lieu : En face du
1575, rue Turmel

Heures d'ouverture :
8 h à 22 h

Concerts



MAUDE ET GILLES CARRIER

Samedi 9 juillet – 13 h 30

Place Chaumonot

Dans les années 1990, c'est la musique qui primait dans la maison familiale. C'est en chantant Beau Dommage, James Taylor, The Beatles et Joni Mitchell que le duo père-fille composé de Gilles et Maude Carrier a vu le jour. Depuis, ils proposent diverses formules musicales thématiques inspirées de leurs plus grandes influences. Le concert qu'ils vous offrent cet été nous plonge dans l'esprit *flower power* de la fin des années 1960, nous remémorant les chansons qui ont marqué l'été de l'amour et celles qui suivent. Un doux moment d'arrêt pour se rappeler que le temps peut encore être bon et qu'en effet, « All You Need Is Love »!



PASCALE LABBÉ

Samedi 23 juillet – 13 h 30

Place Chaumonot

Interprète dont l'énergie est contagieuse, Pascale Labbé vous entraîne dans son univers coloré par son répertoire traversant plusieurs décennies et styles musicaux. La personnalité et l'audace musicale de cette fière lorettaine sauront immanquablement vous faire passer un excellent moment.



ANIMATION PIANO-VOLON

Samedi 6 août – 13 h 30

Place Chaumonot

Le duo Animation piano-violon est une formation de deux musiciennes classiques professionnelles qui travaillent ensemble depuis 15 ans. Elles vous charmeront par la diversité de leur répertoire passant de la chanson française aux plus récents succès populaires.



MAUDE CARRIER

Samedi 20 août – 13 h 30

Parc Cyrille-Gauvin

Maude Carrier est une auteure-compositrice-interprète de Québec ayant grandi au son des guitares acoustiques des artistes folk qu'écoutait son père. Maintenant détentrice d'une maîtrise en interprétation musicale, elle fait carrière dans le domaine depuis plus d'une douzaine d'années, offrant des reprises de chansons d'artistes qui ont marqué son parcours. Depuis, deux albums de chansons originales dont elle signe les paroles et la musique ont vu le jour et c'est dans un amalgame de ces deux univers qu'elle vous invite à plonger avec elle.

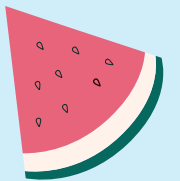
Activités spéciales

L'HEURE MUSIC'ART

Samedi 16 juillet – 13 h 30 à 14 h 30

Parc Cyrille Gauvin

La Génératrice et Le Collectif de la Cité s'allient pour vous présenter la nouvelle animation estivale qui regroupe toute la famille pendant une heure d'inspiration, de bien-être et de pur bonheur! Avec sa formule simple et champêtre à l'extérieur, La Génératrice invite les familles à participer à une activité de bricolage et pendant ce temps, Le Collectif de la Cité offre une prestation acoustique de musique de chambre aux rythmes autant classiques que folkloriques. L'heure Music'Art permet aux jeunes et moins jeunes de se rassembler et d'apprécier une nouvelle formule artistique en mode estival!



LA REMORQUE

« LA JUNGLE DE JACK »

Dimanche 21 août – 10 h à 16 h

Place Chaumonot

« La jungle de Jack » se déplace à la Place Chaumonot pour faire vivre aux enfants une expérience incroyable. Un concept novateur, unique en son genre! Laissez aller vos petits singes et regardez-les grimper, sauter et glisser comme Tarzan et Jane!

- Univers de jungle
- Jusqu'à 15 amis en même temps, de 2 à 8 ans
- 12 obstacles à parcourir
- Glissade fermée de 20' de long
- 215 pieds carrés de plaisir sur 2 étages
- Piscine avec plus de 1 500 balles

Animation ambulante dans les parcs

Divertissantes pour les plus petits, les plus grands et même pour les parents, les animations ambulantes de **Sica artiste** bonifieront l'expérience dans nos parcs !



ATELIER DE CIRQUE

Une activité idéale pour divertir en initiant petits et grands aux arts du cirque ! Avec un équipement varié, Sica enseignera des techniques amusantes : diabolos, bâtons fleur, hulahoops, échasses, assiettes chinoises, pois/bolas, foulards, balles, anneaux de jonglerie.

Dimanche 10 juillet

10 h à 11 h

Parc des Chevaliers

13 h à 14 h

Parc de l'Envolée

MAQUILLAGE ET SCULPTURE DE BALLONS



Maquillage ou ballon ? Les enfants auront le choix en venant rencontrer Sica !

Dimanche 24 juillet

10 h à 11 h

Parc de la Rigolade

13 h à 14 h

Parc Enchanté

ATELIER DE BULLES GÉANTES



Une activité aussi ludique que féerique ! Le parc sera assiégé de bulles de savon géantes réalisées par les participants sous la supervision et l'animation de Sica. Avez-vous déjà vu quelqu'un enfermé dans une bulle ? Après cette animation, vous pourrez dire que oui !

Dimanche 7 août

10 h à 11 h

Parc des Explorateurs

13 h à 14 h

Parc Cyrille-Gauvin

SAMEDIS MATIN ANIMÉS

Le Maison des jeunes de L'Ancienne-Lorette animera les parcs pour quatre samedis matin cet été ! Deux animateurs seront présents pour faire des jeux avec les enfants sur place. On vous attend !

Samedi 9 juillet – 10 h à 12 h

Parc de la Rigolade

Samedi 16 juillet – 10 h à 12 h

Parc des Chevaliers

Samedi 23 juillet – 10 h à 12 h

Parc des Explorateurs

Samedi 6 août – 10 h à 12 h

Parc Cyrille-Gauvin

ATELIERS ARTISTIQUES « MARDI-BRICOLE »

Ces ateliers sont le bon moment de laisser aller la créativité des enfants et des plus grands. Enfants seuls ou aidés d'un parent, venez confectionner une œuvre personnalisée sous les bons conseils Gigi Wenger ou de La Génératrice. Tout le matériel nécessaire sera préparé pour chaque participant afin de réaliser le projet du jour.

Âge : 4 à 12 ans (les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un parent). Maximum de 20 enfants.

Mardi 5 juillet

18 h 30 à 19 h 30 avec Gigi Wenger
Place Chaumonot

Mardi 12 juillet

18 h 30 à 19 h 30 avec La Génératrice
Parc Cyrille-Gauvin

Mardi 19 juillet

18 h 30 à 19 h 30 avec Gigi Wenger
Parc Cyrille-Gauvin

Mardi 26 juillet

18 h 30 à 19 h 30 avec La Génératrice
Place Chaumonot

Mardi 2 août

18 h 30 à 19 h 30 avec Gigi Wenger
Place Chaumonot

MATINÉES LECTURE AVEC MADAME ADAME

Un conte animé en compagnie de Madame Adame. Découvrez une histoire comme vous ne l'avez jamais lue dans le décor enchanteur de nos places éphémères.

Dimanche 10 juillet

10 h à 11 h
Place Chaumonot

Dimanche 17 juillet

10 h à 11 h
Parc Cyrille-Gauvin

Dimanche 24 juillet

10 h à 11 h
Place Chaumonot

Souvenirs lorettains recherchés

L'année 2023 marquera le 350^e anniversaire de fondation de L'Ancienne-Lorette et nous organisons déjà les festivités qui souligneront ce moment important.

La Ville est donc à recherche d'archives qui permettront de documenter et d'illustrer l'évolution de notre communauté au fil des décennies.

Lorettains, nous avons besoin de vous !

Vous avez des photos, des documents, des objets qui témoignent du passé ?

Vous avez des anecdotes, des témoignages ou des souvenirs à partager ?

Nous aimerions beaucoup en prendre connaissance dès cet été ! Communiquez avec nous par téléphone ou par courriel, en donnant une brève description du souvenir en votre possession. Un membre de notre équipe vous rappellera afin d'en savoir plus. Il pourra même vous rencontrer, si désiré, pour recueillir vos témoignages.

Téléphone (Boîte vocale – laissez un message détaillé) :

418 641-6127, poste 7668

Courriel : **350@lancienne-lorette.org**

Le site web du 350^e anniversaire de L'Ancienne-Lorette sera en ligne sous peu ! Surveillez nos annonces afin de ne rien manquer.

Moins on fait de bruit, mieux on s'entend !

À l'aube de la saison estivale tant attendue, nous sollicitons la collaboration de toutes les Lorettaines et de tous les Lorettains afin de maintenir la quiétude dans le voisinage.

Effectuons la tonte de gazon exclusivement lors des périodes autorisées par le règlement municipal

Maintenons le bruit à un volume raisonnable (musique, parole et autres bruits)

Évitons de faire gronder le moteur des voitures ou des motocyclettes.

Ensemble, profitons respectueusement de l'été!



Gratuit!



Rendez-vous le 13 août 2022 pour la 16^e édition du Festival Loretain!

Présenté par



Desjardins

Caisse populaire du
Piémont Laurentien

Apprécié de tous, le Festival Loretain est de retour pour une 16^e année! Gratuit et sans réservation, cet événement haut en couleur présenté par la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien propose des activités dynamiques pour tous les goûts et tous les âges.

Concerts, feux d'artifice, jeux gonflables, randonnée cycliste, camions de cuisine de rue, rencontre avec les organismes et commerces locaux et bien plus!

Tous les détails de la programmation seront annoncés au cours des prochaines semaines sur notre site web, notre page Facebook et notre infolettre. Abonnez-vous pour ne rien manquer!

Artistes invités :



Paul Daraiche



Sylvain Cossette



DJ Licious

Jeunes chanteurs Loretains, participez au concours Loretain en voix!

Ce concours vise à permettre à de jeunes talents de L'Ancienne-Lorette de franchir un pas de plus vers une carrière professionnelle dans le domaine.

Pour participer, vous devez :

- Être âgé de moins de 18 ans le 13 août 2022;
- Posséder une excellente connaissance de la langue française parlée et écrite;
- Proposer un répertoire strictement francophone;
- Être interprète ou auteur-compositeur-interprète.

Soumettez votre candidature, accompagnée d'un démo, avant le 31 juillet. Les demi-finalistes et les finalistes chanteront sur la scène du Festival Loretain le 13 août prochain!

Le formulaire d'inscription et tous les détails sont disponibles sur la page du Festival Loretain au lancienne-lorette.org.



Rapport semestriel

Première projection 2022

Selon la projection budgétaire au 30 avril 2022, la Ville présente un budget équilibré. En effet, malgré l'augmentation du coût des matières premières et de l'essence qui un impact important, l'équilibre budgétaire est possible notamment en raison de l'augmentation des revenus de subventions et une diminution des frais de refinancement. Voici plus de détails sur les principaux écarts :

Revenus : augmentation des revenus de taxes (ajustement du rôle foncier) et des transferts (droits de points de TVQ, subvention pour le 350^e anniversaire, etc.).

Dépenses : principale augmentation des dépenses liée aux transports, en raison de l'inflation des **matières premières** (voirie), du **prix de l'essence** et de l'estimation à la hausse du coût de l'enlèvement de la neige. Les frais d'entretien (électricité) des bâtiments sont à la hausse également. De plus, une somme supplémentaire sera consacrée au paiement comptant des immobilisations. Des économies sont toutefois prévues relativement à la cueillette des matières résiduelles et aux frais de financement.

RAPPORT SEMESTRIEL DE LA TRÉSORIÈRE

PREMIÈRE PROJECTION BUDGÉTAIRE 2022

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

	Budget révisé exercice 2022	Projection budgétaire exercice 2022	Écarts \$
Revenus			
Taxes	29 701 530	29 746 677	45 147
Compensations tenant lieu de taxes	376 409	449 471	73 062
Transferts	652 094	785 403	133 309
Autres services rendus	817 079	816 634	(445)
Imposition de droits	831 340	836 579	5 239
Amendes et pénalités	115 000	115 000	-
Intérêts	146 000	146 000	-
Autres revenus	38 000	50 911	12 911
Total des revenus	32 677 452 \$	32 946 675 \$	269 223 \$
Dépenses			
Quote-part à l'agglomération	14 958 436	14 958 436	-
Quote-part à la CMQ	90 125	90 806	681
Administration générale	3 669 457	3 714 531	45 073
Sécurité publique	127 755	126 455	(1 300)
Transport	3 944 939	4 277 945	333 006
Hygiène du milieu	1 021 830	969 453	(52 377)
Urbanisme et développement	585 075	567 126	(17 949)
Loisirs et culture	5 591 393	5 662 507	71 114
Frais de financement	842 437	674 877	(167 560)
Remboursement de la dette LT	1 678 105	1 678 105	-
Immobilisations à même les revenus	1 690 000	1 765 000	75 000
Disposition d'immobilisations	-	-	-
Affectations	(1 522 100)	(1 538 565)	(16 465)
Total des dépenses	32 677 452 \$	32 946 675 \$	269 223 \$
Surplus estimé de l'exercice 2022		- \$	



Une équipe au service des Lorettains!

Merci

à l'équipe dynamique
et efficace du Service
des travaux publics
pour ses efforts et
son engagement!

L'arrivée du printemps, tant attendue par plusieurs, est une période très occupée pour l'équipe du Service des travaux publics.

Réparations de conduites endommagées par nos hivers de plus en plus capricieux, réfection de chaussées, nettoyage des rues et des parcs, ramassage des branches, travaux de platebandes, préparation de nos diverses infrastructures de sports et de loisirs... Bref une somme impressionnante de travail afin de rendre notre ville propre, belle et agréable pour tous ses citoyens! Nous sommes conscients que cela peut parfois occasionner des inconvénients, mais nous travaillons très fort pour préserver la quiétude de tous.



Urbanisme

L'été est maintenant arrivé ! Voici un résumé des principaux articles réglementaires pouvant s'appliquer avec vos activités estivales.



Renforcement des exigences concernant les règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a renforcé les règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles. Depuis le 1^{er} juillet 2021, celui-ci s'applique à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection du Règlement. Désormais, ils le devront.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de deux ans a été accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devra être réalisée au plus tard le 1^{er} juillet 2023.

Vous voulez évaluer si votre installation est conforme ou connaître les critères à respecter avant de procéder à l'achat d'une piscine ? Remplissez le formulaire d'autoévaluation qui convient au type d'installation désiré dans la section fiches d'informations de notre site internet : lancienne-lorette.org/permis-et-reglements/fiches-explicatives/

NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DE L'ACCÈS :

- toute nouvelle piscine dotée d'un plongoir devra être conforme à la norme BNQ 9461-100;
- les clôtures en mailles de chaîne dont la largeur est de plus de 30 mm devront être lattées;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou l'enceinte ne devra être installé à moins de 1 m de celle-ci;
- aucune fenêtre ne devra être située à moins de 1 m d'une piscine ou d'une enceinte, selon le cas, à moins d'être à une hauteur minimale de 3 m ou que son ouverture maximale soit d'au plus 10 cm.

Ces nouvelles exigences sont seulement applicables aux piscines et aux enceintes acquises et installées à compter du 1^{er} juillet 2021.

Nous vous rappelons également que toute nouvelle piscine doit faire l'objet d'un permis délivré par le Service de l'urbanisme. En vertu du Règlement, une nouvelle installation peut être une nouvelle piscine, un nouveau plongoir, une nouvelle enceinte, une nouvelle plateforme ou une nouvelle terrasse donnant accès à la piscine.

Utilisation de l'eau potable : Nouvelles réglementation !

L'eau potable de la Ville de L'Ancienne-Lorette provient du lac Saint-Charles et est traitée à l'usine de filtration de l'agglomération de Québec. L'été, la consommation augmente parfois jusqu'à 40 % de plus qu'à l'habitude. Afin de tenir compte de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable pour assurer une gestion durable de la ressource en eau, le règlement sur l'utilisation de l'eau potable a été modifié.

Prenez connaissance des dernières modifications réglementaires afin d'utiliser cette ressource de façon judicieuse et éviter le gaspillage.

ARROSAGE DES GAZONS

Arrosage à l'aide d'un pistolet à contrôle manuel :
Autorisé entre 20 h et 22 h.

Arrosage à l'aide d'un système d'arrosage mécanique :
Autorisé entre 20 h et 22 h :

- le lundi et le mercredi lorsque votre résidence porte un numéro civique pair.
- Le mardi et le jeudi lorsque votre résidence porte un numéro civique impair.

Arrosage à l'aide d'un système d'arrosage automatique (gicleur) :
Autorisé entre 3 h et 5 h :

- le lundi et le mercredi lorsque votre résidence porte un numéro civique pair.
- le mardi et le jeudi lorsque votre résidence porte un numéro civique impair.

ARROSAGE DES VÉGÉTAUX (autres que la pelouse)

Arrosage à l'aide d'un pistolet à contrôle manuel : En tout temps.

Arrosage à l'aide d'un système d'arrosage mécanique :
Autorisé entre 20 h et 22 h :

- le lundi, le mercredi et le vendredi lorsque votre résidence porte un numéro civique pair.
- le mardi, le jeudi et le dimanche lorsque votre résidence porte un numéro civique impair.

Arrosage à l'aide d'un système d'arrosage automatique (gicleur) :
Entre 3 h à 5 h :

- le lundi, le mercredi et le vendredi lorsque votre résidence porte un numéro civique pair.
- le mardi, le jeudi et le dimanche lorsque votre résidence porte un numéro civique impair.

NETTOYAGE DES VÉHICULES

Le lavage des véhicules ne peut être effectué qu'à l'aide d'un seau de lavage ou d'un pistolet d'arrosage à contrôle manuel.

NETTOYAGE DES ENTRÉES D'AUTO ET DES STATIONNEMENTS

L'utilisation de l'eau potable pour le nettoyage printanier d'une allée d'accès, d'une allée de circulation ou d'une aire de stationnement est autorisée uniquement, entre le 1^{er} mai et le 15 juin. Au-delà de cette période, une telle utilisation est interdite.

REEMPLISSAGE DES PISCINES

L'utilisation d'eau potable pour le remplissage complet ou partiel d'un bassin de baignade est autorisée de la manière suivante :

Entre le 1^{er} mai et le 15 juin :

- Un jour où la date est paire lorsque l'immeuble porte un numéro civique pair;
- Un jour où la date est impaire lorsque l'immeuble porte un numéro civique impair;
- Après le 15 juin, en tout temps;
- Lorsqu'il s'agit d'une pataugeoire démontable, en tout temps.

RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION À L'EAU POTABLE

Faites votre part pour l'environnement en respectant la réglementation sur l'utilisation de l'eau potable et en modifiant vos habitudes de consommation :

- Lavez votre auto avec un seau plutôt qu'au boyau d'arrosage : vous économiserez 280 litres d'eau potable.
- Passez le balai pour nettoyer votre entrée de stationnement.
- Évitez de tondre en période de canicule. En juillet, la pelouse est en dormance et requiert beaucoup moins d'eau.

* Pour la saison estivale 2022, l'utilisation d'eau potable pour l'arrosage de la pelouse est autorisée à raison de deux jours par semaine, avant d'être limitée à un jour par semaine à compter de 2023.



Foyers extérieurs

Il est interdit de faire un feu à ciel ouvert à un endroit autre que dans un foyer extérieur. Plusieurs normes s'appliquent pour l'utilisation d'un foyer extérieur. Ils doivent, entre autres, être munis d'un pare-étincelles à l'âtre et à la cheminée. L'utilisation du foyer extérieur est autorisée seulement à des fins de cuisson ou d'agrément (feux de bois). Le brûlage de déchets organiques ou provenant des activités des propriétaires de l'emplacement est interdit.

Les foyers extérieurs au gaz propane n'ont pas besoin de système de protection particulière.



Potagers

Aucune demande de permis n'est nécessaire pour ériger un potager. Il est autorisé en tant qu'usage complémentaire à l'habitation sous condition que sa superficie ne dépasse pas 10 % de la superficie de la propriété. Le potager peut être implanté dans toutes les cours. Il est donc possible de créer un potager en cour avant.

En tout temps, l'étalage et la vente sur place des produits cultivés sont interdits.



Voici les réponses aux questions les plus fréquentes au sujet des règlements d'urbanisme à L'Ancienne-Lorette.

? LA SOLLICITATION EST-ELLE AUTORISÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE ?

La vente et/ou la sollicitation porte-à-porte dans les lieux accessibles au public ou sur les stationnements des établissements publics ou privés sont interdites sur tout le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

? EST-IL AUTORISÉ D'EXÉCUTER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NUIT ?

Entre 22 h et 7 h, il est interdit d'exécuter ou de faire exécuter des travaux de construction, de reconstruction ou tout autre travail susceptibles de nuire à la tranquillité du voisinage.

? QUELLES SONT LES HEURES AUTORISÉES POUR LA TONTE DE GAZON ?

Du lundi au vendredi, de 7 h à 21 h, et le samedi et dimanche entre 9 h et 17 h.

? PUIS-JE AVOIR DES POULES SUR MA PROPRIÉTÉ ?

La garde de poules est autorisée sur le territoire de la ville de L'Ancienne-Lorette sous réserve de certaines conditions. Toute personne qui désire garder des poules doit obligatoirement effectuer une demande d'attestation de travaux auprès de la Ville au urbanisme@lancienne-lorette.org

Initiative citoyenne pour le nettoyage des boisés et de la rivière Lorette



Sur la photo: Mme Johanne Laurin, conseillère municipale du district 3, accompagnée de citoyens.

Encore cette année, plusieurs citoyens se sont mobilisés pour l'environnement et l'amélioration de notre milieu de vie collectif en participant à une activité de nettoyage des boisés et de la rivière Lorette dans le secteur des sentiers situés entre la rue Notre-Dame et le parc des Camarades (St-Olivier). Des déchets de toutes sortes ont été ramassés en grande quantité.

Nos espaces verts constituent notre richesse collective à titre de Lorettaïnes et Lorettaïns. Nous vous invitons à agir concrètement en sensibilisant, lorsque l'occasion s'y présente, tous les utilisateurs de nos sentiers et espaces boisés à l'importance de prendre soin de ces espaces dont nous avons la chance de bénéficier à L'Ancienne-Lorette.

Rappelez-vous qu'il est interdit de jeter des déchets, des résidus verts, des rebuts de construction, des branches, des roches ou tout autre objet dans les boisés et la rivière. Une amende variant de 750 \$ à 2 000 \$ pourrait être remise aux contrevenants.

Merci

au Comité citoyen pour des alternatives durables au prolongement de l'autoroute 40 pour cette initiative !

Des bénévoles d'exception chez Rayon de soleil



L'organisme Rayon de soleil honorait, le 19 mai dernier, deux bénévoles d'exception. Ils ont en effet été nommés « bénévoles de l'année 2021 ».

Monsieur Alain Favreau a offert généreusement son temps en tant que bénévole afin de venir en aide aux aînés dans le besoin en effectuant des transports dans les hôpitaux. Bénévole depuis 2018 à Rayon de soleil, il a parcouru près de 5 300 kilomètres et accompagné plus de 315 personnes, dont 92 en 2021.

Madame Lise Carrier est lauréate pour les visites d'amitié, les épiceries et les

animations en résidences. Bénévole depuis 2020 à Rayon de soleil, elle a accompagné et visité plus de 230 personnes, dont 122 en 2021 avec bonne humeur et sincérité.

Rayon de soleil est choqué de compter M. Favreau et Mme Carrier parmi ses bénévoles et leur seront éternellement reconnaissants pour tout le temps, les efforts et la loyauté accordés pendant tant d'années.

Vous aimeriez vous impliquer vous aussi ? Communiquez avec Rayon de soleil au 418 871-7055.

Sur la photo, de gauche à droite : Martine Duchaine (directrice de Rayon de soleil), Michel Rocheleau (président), Lise Carrier (lauréate 2021), Dominique Vimard (vice-présidente), Alain Favreau (lauréat 2021) et Cynthia Ouellet (intervenante psycho-sociale).

M. Jean-Claude Méthot, récipiendaire de la Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec

Président de l'organisme loretain Rayon de soleil pendant 12 ans, M. Jean-Claude Méthot s'est vu décerner la prestigieuse Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec le 29 mai dernier.

Cette médaille honore toute l'action humaine, généreuse et efficace qu'il a menée au cours des dernières années pour l'organisme Rayon de soleil. Il va sans dire que cet honneur rejaillit sur plusieurs citoyens qui sont choqués de pouvoir compter sur un homme comme lui.

Nous souhaitons le remercier de son engagement dans notre communauté et le féliciter pour cette distinction pleinement méritée !

Sur la photo: L'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec en compagnie de M. Jean-Claude Méthot.





Une fin d'année mouvementée à l'Escadron 921!

Depuis le retour des activités en personne, l'Escadron 921 de L'Ancienne-Lorette a retrouvé le dynamisme des activités de fin d'année!

Les cadets et cadettes ont visité les installations et la flotte d'aéronefs du Service aérien gouvernemental, ont continué à développer un esprit de corps lors du souper régimentaire et ont pratiqué les techniques de survie printanière en forêt.

Le retour des activités complémentaires contribue au développement des passions de nos jeunes dans différents domaines, mentionne l'adjudant 2^e classe Alek Guitard, cadet-commandant de l'Escadron. Il y a également lieu de souligner le passage à la compétition provinciale d'art oratoire du sergent de section Emma Bergeron.

Cette année, les cadets et cadettes ont eu aussi la chance de participer à une activité carrière en ligne, touchant le domaine de l'aviation. Celle-ci a été rendue possible grâce à la contribution d'un technicien d'entretien d'aéronef, d'un contrôleur aérien, d'une régulatrice de vol et d'un pilote d'avion professionnel, lesquels ayant partagé leurs réalités et passions avec les jeunes de l'Escadron.

Le cérémonial annuel, sous la présidence de M. Sébastien Hallé, conseiller municipal à la Ville de L'Ancienne-Lorette, a clôturé le programme de formation courant dans les locaux de la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette.

Devenir pilote à 16 ans, c'est possible!

Cet été, les cadets et cadettes auront l'occasion de participer à des camps de différentes durées à travers la province. Les camps d'été de pilotage sont de retour en force avec quatre cadets émérites qui ont été sélectionnés pour cette formation très convoitée. Une occasion unique d'obtenir sa licence de pilotage de planeur à partir de 16 ans et de pilote privé d'aéronef à partir de 17 ans!

Toutes ces expériences sont gratuites (sauf l'effort, bien entendu) pour les jeunes! Vous désirez vous joindre à l'Escadron 921 ou en apprendre davantage sur ce qui est offert? Visitez le www.921.ca et joignez-vous à nous en septembre pour le début des activités de la prochaine année.

Au plaisir de vous rencontrer!

Adjudant de 2^e classe
Alek Guitard, cadet reporter



AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION

ASSOCIATION DE SOCCER DU MISTRAL LAURENTIEN (ASML)

Prenez avis que, sur résolution du CA approuvée lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 22 juin 2021, l'organisme à but non lucratif « Association de soccer du Mistral Laurentien » demandera au Registraire des Entreprises du Québec la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la *Loi sur les compagnies*.

Le siège social de cet organisme est situé au 1268 Rue St Paul, L'Ancienne-Lorette, QC G2E 1Z3.

SIGNÉ À L'ANCIENNE-LORETTE, QUÉBEC, en ce 11 mars 2022.

M. Jacques Laberge

Président de l'Association de soccer du Mistral Laurentien



BellesAutos d'hier

Ça me donne des Ailes!



25-26 JUIN 2022
à L'Ancienne-Lorette
www.bellesautosdhier.com

EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES
HALTE-JEUX, MARCHÉ AUX PUCES, KIOSQUES,
CONCOURS VESTIMENTAIRE, CUISINE DE RUE ET PLUS ENCORE



Au profit de la
FONDATION DE LA PAL

Collecte des matières résiduelles

Juin 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						4
5						11
12						18
19						25
26						

Juillet 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						2
3						9
10						16
17						23
24						30
31						

Août 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						6
7						13
14						20
21						27
28						

Septembre 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						3
4						10
11						17
18						24
25						

Octobre 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2						8
9						15
16						22
23						29
30						

Novembre 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						5
6						12
13						19
20						26
27						

Décembre 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						3
4						10
11						17
18						24
25						31

À conserver

Consultez le calendrier municipal complet en ligne !

Vous y trouverez :

- Les dates importantes à retenir pour toute l'année (événements, dates limites, séances du conseil municipal, etc.)
- Les dates des collectes (ordures, recyclage, encombrants, branches, résidus verts)

Pour le consulter et le télécharger, visitez le **lancienne-lorette.org/ma-ville/calendrier-municipal/**



Collecte des ordures ménagères
Selon la journée habituelle de chaque secteur



Collecte des objets encombrants (monstres)
Inscription requise au plus tard le vendredi précédant la collecte, à 16 h 30.



Collecte des matières recyclables
Selon la journée habituelle de chaque secteur



Collecte des résidus verts
Selon la journée habituelle de chaque secteur.



Collecte de branches

Le
Lorettain



Ville de
L'Ancienne-Lorette

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conception : Hebdo Litho
Illustrations : freepik.com
Tirage : Plus de 8 200 exemplaires

Le Loretain est un périodique publié 4 fois par année par la Ville de L'Ancienne-Lorette et distribué gratuitement dans tous les foyers de L'Ancienne-Lorette.

Toute information pour Le Loretain doit être acheminée à :

Ville de L'Ancienne-Lorette
1575, rue Turmel,
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811 | communication@lancienne-lorette.org

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination